

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/048

Objet : Arrêté de mesures spéciales pour la conduite d'un chien non catégorisé suite à l'évaluation comportementale.

Le Maire de la ville de SAINGHIN-EN-WEPPE

- Vu le Code Rural, notamment les articles L.211 et suivants,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2212-2,
- Vu la déclaration de morsure de chien réalisée auprès de la Police Municipale de Sainghin-en-Weppes le 18 février 2025,
- Vu les conclusions de l'évaluation comportementale effectuée le 25 février 2025 par le Docteur Yves GILLET, clinique vétérinaire à (59184) SAINGHIN-EN-WEPPE, préconisant des mesures spéciales pour la conduite du chien NICKY appartenant à Madame GIL Emilie, animal classé au niveau de risque 3 sur une échelle de 4.

Considérant que le chien de Madame GIL est susceptible de présenter un risque pour les personnes ou les animaux domestiques,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A compter de ce jour, le chien croisé Berger hollandais mâle dénommé NICKY, appartenant à Madame GIL Emilie, demeurant 756 rue Edouard Vaillant à (59184) Sainghin-en-Weppes, doit impérativement être en laisse dans l'espace public ou en cas qu'il ne soit pas laissé en liberté dans des endroits où des personnes peuvent circuler. Une muselière pourra éventuellement être mise systématiquement si nécessaire.

ARTICLE 2 : Madame GIL Emilie devra procéder à une nouvelle évaluation comportementale de son animal auprès d'un vétérinaire agréé dans les 2 ans suivant la première évaluation. Les résultats de cette évaluation devront être communiqués au Maire de SAINGHIN-EN-WEPPE dans le délai de huit jours.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et de sa publication.

ARTICLE 3 : Monsieur le Responsable de la Police Municipale est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame GIL Emilie,
- La Direction Départementale de la Protection des Populations du Nord,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de LA BASSEE
- Aux archives de la Police Municipale



Fait à Sainghin-en-Weppes, le 04 mars 2025

Le Maire,


Matthieu CORBILLON